

Vitres teintées : un logiciel Glastint pour garantir la conformité

mardi, 23 mai 2017

En première ligne face au décret qui a secoué le marché du film pour vitrage ces [deux dernières années](#), Glastint lance un logiciel dédié à vérifier la teinte des vitres avant des véhicules. Ceci afin de savoir si le taux de transmission de lumière visible (TLV) qu'elles autorisent permet la pose, ou non, d'un film teinté.



Un logiciel maison, mais adapté à toutes les marques, capable de vérifier simplement la teinte des véhicules de série. C'est ce que vient de lancer Glastint, le réseau leader de la pose de films pour vitrages automobiles. Chamboulé, le [1^{er} janvier 2017](#), par le [décret n° 2016-448](#) ayant limité à 70% minimum le taux de transmission de lumière visible (TLV) des vitres avant des véhicules, le marché des vitres teintées avait su réagir en proposant de nouveaux films homologués pour répondre à la réglementation. Pour réaffirmer la pertinence des vitres teintées, une nouvelle étape vient donc d'être franchie par l'enseigne avec ce logiciel inédit. Une première mondiale selon Glastint.

Glastint précurseur et innovateur

Le logiciel en question fonctionne de pair avec un testeur de TLV. A l'aide de ce testeur, le technicien Glastint peut relever sur chaque véhicule de série la TLV de son vitrage d'origine, c'est-à-dire sans film teinté. *«Il faut en effet savoir qu'un vitrage d'origine a une TLV qui peut varier entre 70 et 92% selon les constructeurs et les modèles, rappelle-t-on chez Glastint. Il est donc toujours possible de le teinter !»* Une fois le relevé effectué, le technicien entre la mesure de TLV dans le logiciel, qui détermine automatiquement quels films des gammes Glastint peuvent s'adapter au vitrage d'origine pour parvenir à une TLV supérieure ou égale à 70%, verre et film compris.

Plus précisément, le logiciel fait une proposition de plusieurs films au technicien, et estime la TLV finale après la pose. La proposition prend en compte les éventuels besoins du propriétaire du véhicule : protection contre la luminosité, protection contre la chaleur, renforcement du vitrage contre les

projectiles... Ce n'est qu'une fois le choix de celui-ci effectué que le technicien peut poser le film teinté. Le client repartira ensuite avec un certificat de garantie sur lequel figure la TLV finale des vitrages avant (vitre + film).

>>> Nos derniers articles sur Glastint et les vitres teintées :

- [Glastint à Franchise Expo 2017 : la conquête après la tempête](#) (24/03/2017)
- [Décret des vitres teintées : l'apocalypse n'est pas pour le 1er janvier](#) (01/12/2016)
- [Vitres teintées : le décret limitant la TLV à 70% est paru !](#) (18/04/2016)

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite